

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1779

Lancement de l'opération n° 60026849 "Rénovation de l'éclairage public des axes de circulation 2015-2020" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 500 000 euros

Direction de l'Eclairage Public

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1779 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026849
"RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES AXES DE
CIRCULATION 2015-2020" ET AFFECTATION D'UNE
PARTIE DE L'AP N° 2015-1, PROGRAMME 20013, POUR UN
MONTANT DE 1 500 000 EUROS (DIRECTION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Travaux d'éclairage public : Conservation des équipements d'éclairage et aménagements nouveaux ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine Eclairage public 2015-2020 » n° 2015-1, programme 20013.

Dans le cadre de la politique de conservation du patrimoine, l'opération qui est présentée a pour objet de rénover l'éclairage public sur les axes de circulation suivants :

- le boulevard de la Croix-Rousse (Lyon 1^{er} et 4^e) ;
- la montée Saint Barthélémy (Lyon 5^e) ;
- la rue Duquesne, y compris le Pont de Lattre de Tassigny (Lyon 6^e) ;
- la rue Garibaldi, entre la rue Vauban et le boulevard des Belges (Lyon 6^e) ;
- le quai du Commerce (Lyon 9^e).

Ces travaux vont permettre, outre l'amélioration de la sécurité électrique et mécanique des installations, de réduire la consommation électrique, ainsi que les nuisances lumineuses vis-à-vis des riverains.

- Travaux de rénovation boulevard de la Croix-Rousse :

L'installation d'éclairage est constituée d'un mobilier spécifique à cette voie, installé dans les années 1950. Aujourd'hui, ce matériel arrive en fin de vie de plus, compte tenu de la réglementation, une des sources lumineuses utilisées n'est plus commercialisée et nécessite donc son renouvellement. Il est proposé de remplacer en lieu et place les candélabres, mobilier qui pourra être réutilisé lors d'un réaménagement possible du boulevard.

- Travaux de rénovation montée Saint Barthélémy :

Cette installation date des années 1950. Là encore, les sources lumineuses ne sont plus commercialisées et le matériel est vétuste. La proposition

est de conserver les emplacements existants très contraints dans ce secteur, avec l'objectif de supprimer la vision des points lumineux visibles depuis le centre ville.

- Travaux de rénovation rue Duquesne – Pont de Lattre de Tassigny :

L'installation d'éclairage public de la rue Duquesne est réalisée à partir de candélabres double feux implantés sur l'îlot central. Cette installation, qui date du début des années 1980, n'est plus adaptée aux contraintes actuelles. C'est pourquoi, il est proposé de remplacer le mobilier par des lanternes équipées de leds qui vont permettre à la fois de réduire le niveau d'éclairage en seconde partie de soirée et de diminuer fortement la nuisance lumineuse vis-à-vis des habitants des immeubles du fait d'une répartition différente des lumières. L'éclairage du Pont de Lattre de Tassigny, qui est dans le prolongement de la rue Duquesne, sera traité avec le même mobilier afin d'assurer une cohérence.

- Travaux de rénovation rue Garibaldi (entre le boulevard des Belges et la rue Vauban) :

Ce tronçon a déjà été rénové en deux tranches, une 1^{ère} entre le boulevard des Belges et la rue Tronchet en 1990. Cette installation, au même titre que celle de la rue Duquesne, est obsolète. La proposition est de remplacer le mobilier d'éclairage existant par du matériel de la gamme Wilmotte sur le même principe que ce qui a été réalisé lors de la 2^e tranche, entre la rue Cuvier et la rue Vauban à la fin des années 1990. Les sources lumineuses seront adaptées sur l'ensemble de ce secteur pour être en cohérence avec l'aménagement récent de la rue Garibaldi qui commence rue Vauban.

- Travaux de rénovation quai du Commerce :

A la suite de l'ouverture du Pont Schuman, l'installation du quai du Commerce située au droit du stade Boucaud nécessite d'être entièrement rénovée puisqu'elle date de la création de ce stade en 1969. C'est pourquoi, il est proposé de renouveler entièrement le tronçon compris entre le stade Boucaud et la rue Rhin et Danube, avec le même matériel utilisé que sur le quai de la Gare d'Eau.

Le coût de l'ensemble de ces travaux, estimé à 1 500 000 €, est à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine Eclairage public », programme 20013.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1- Le lancement de l'opération n° 60026849 « Rénovation de l'éclairage public des axes de circulation 2015-2020 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine Eclairage public 2015-2020 », programme 20013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 20013, AP n° 2015-1, opération n° 60026849 et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 821, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir, se décomposent comme suit :

	2016	2017
Boulevard de la Croix-Rousse	250 000 €	250 000 €
Montée Saint Barthélémy	140 000 €	-
Rue Duquesne	-	350 000 €
Rue Garibaldi	150 000 €	200 000 €
Quai du Commerce	-	160 000 €
Total axes de circulation :	540 000 €	960 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.Y. SECHERESSE